

## **Compte-rendu**

### **du comité technique du secrétariat général du 12 janvier 2016**

### **du comité technique d'administration centrale (CTAC) du 15 janvier 2016**

#### **Ordre du jour : points communs au CT du SG et au CTAC**

#### **Projet de modification du décret n°2008-680 du 9 juillet 2008 et de l'arrêté du 9 juillet 2008 portant organisation de l'administration centrale**

1) Transformation du Service des affaires financières (SAF) en Direction des Affaires Financières (DAF).

Vote des représentants du personnel : pour (unanimité CGT – CFDT – FO – UNSA).

2) Transfert du bureau des associations, actuellement rattaché au cabinet du Secrétaire Général, à la DAF.

Vote des représentants du personnel : contre (unanimité CGT – CFDT – FO – UNSA).

*Commentaires de la CGT : pourquoi pas une direction des affaires financières pour peser de plus de poids en interministériel et face à Bercy pour défendre nos budgets ? Sauf que nos moyens et nos effectifs n'arrêtent pas de baisser (est-ce bientôt fini grâce à la transformation de SAF en DAF ?) et que les modifications de structures ne suffisent pas à assurer l'exemplarité de notre administration : outils, formation des agents, reconnaissance de leur travail, management... autant de sujets que la CGT souhaite aussi aborder lors d'un prochain CTSG.*

*En revanche, le projet de transfert du bureau des associations, déjà rejeté par les organisations syndicales lors du comité technique du 26 janvier 2012 (!) n'a fait l'objet d'aucune concertation depuis, ne repose sur aucune analyse précise et n'apporte aucune valeur ajoutée en termes de fonctionnement. Un vœu adopté par tous les élus demande au secrétaire général de renoncer à ce transfert.*

#### **Réorganisation de la DRH (point d'information)**

L'organisation actuelle, qui date de 2011, avait fait l'objet d'un vote «contre» unanime des organisations syndicales pour les raisons mêmes qui sont constatées aujourd'hui comme des défauts majeurs : le cloisonnement des sous-directions, le morcellement du travail. L'audit du CGEDD a mis en évidence la fragilité du processus de préparation des CAP et du circuit de paye, ainsi que des difficultés de pilotage. Mme Avezard souhaite une réflexion en 2 temps : donner du sens à l'action de la DRH (définir un projet) avant de s'interroger sur son organisation. Un séminaire de l'encadrement a eu lieu. Une consultation est lancée auprès des partenaires (DDT, DREAL, DAC, organisations syndicales nationales... sur ce qu'ils attendent de la DRH), une consultation des organisations syndicales au niveau local portera surtout sur les conditions de travail et le vécu des agents. Diagnostic et analyse permettront d'élaborer les grands axes d'orientation et un cadre général d'organisation, avec le souci d'une meilleure transversalité. Des préfigureurs chefs de service seront nommés et devront proposer d'ici septembre un projet d'organisation en services auxquels seront rattachées les sous-directions. Les organisations syndicales seraient associées fin 2016 au travail de prépositionnement pour une mise en place début 2017.

*Commentaires de la CGT : notre syndicat est intervenu à plusieurs reprises depuis la réorganisation de 2011 – et en particulier depuis la remontée de la paye des agents de catégorie A – pour demander l'amélioration de l'organisation, des outils (notamment Rehucit), du management, des conditions de travail, l'augmentation des effectifs, une vraie formation et la reconnaissance du travail des agents de la DRH, notamment par la mise en place d'une NBI fonctionnelle pour les gestionnaires de catégorie B et C et un plan de requalification (obtenu sur l'ensemble du ministère pour 2016-2017-2018 : les agents de la DRH ne doivent pas être oubliés dans sa mise en œuvre). En comité technique, nous avons appelé à la vigilance sur les conditions d'installation en Arche Sud en 2017 et sur la nécessité d'une écoute véritable des agents.*

## Ordre du jour : points spécifiques au CTAC

### Projet de modification de l'arrêté du 9 juillet 2008 portant organisation de l'administration centrale concernant la DGITM (DIT, DST)

#### 1) Direction des infrastructures de transport (DIT).

Département des partenariats public-privé (DPPP-IT) : transformation des pôles «procédures et contrats» (PPC) et «économique et financier» (PEF) en (petits) bureaux (3 ou 4 agents, tandis que le pôle «conduite de projets» (PCP) reste un petit pôle, d'un seul agent).

GRA devient la sous-direction de la gestion et du contrôle du réseau autoroutier concédé, composée de 3 bureaux (au lieu d'un bureau et de 2 divisions) : le bureau des contrats, le bureau de la construction et du patrimoine, le bureau des usagers et de l'exploitation.

La sous-direction de l'aménagement du réseau routier (ARN) passe de 5 à 4 bureaux : le bureau de l'aménagement et du pilotage des projets – zone nord, le bureau de l'aménagement et du pilotage des projets – zone sud, le bureau de la programmation et du financement (inchangé), le bureau de la politique de l'environnement (inchangé).

La sous-direction de la gestion du réseau routier non concédé et du trafic (GRT) gagne un pôle Programmation (composé d'un seul agent !).

#### 2) Direction des services de transport (DST) – Sous-direction des ports et du transport fluvial (PTF)

Le bureau PTF4 prend le nom de bureau de la stratégie et du développement portuaire. 1 poste A et 1 poste C (missions de statistiques des transports fluviaux, maritimes et des ports) sont transférés au CGDD.

*Analyse de la CGT et votes des représentants du personnel : s'appuyer sur les établissements publics ou sur la «concurrence» ? : il n'est en premier lieu pas acceptable que ces réorganisations soient présentées sans mention des effectifs réels et cibles concernés.*

*S'agissant du transfert d'un poste C au CGDD/SoeS, l'administration s'est engagée à notre demande à garantir par écrit que l'agent actuellement en CLM ne subirait aucune mobilité contrainte (le poste A étant par ailleurs vacant à court terme du fait du départ en retraite de son titulaire).*

*La CGT a proposé des amendements au projet d'arrêté :*

- ajouter à l'article 5, après la mention la DGITM «s'appuie, en tant que de besoin» sur le CEREMA (qui a fusionné les ex SETRA, CETMEF, CERTU et les CETE), qu'elle s'appuie également sur l'IFSTAR (ex LCPC et INRETS) et sur Météo France. En raison de leurs compétences dans leurs domaines respectifs, ces deux établissements publics sous tutelle du MEDDE doivent constituer l'appui technique privilégié des différentes missions de la DGITM, au même titre que le CEREMA. Contre cette proposition, les représentants de la DGITM ont longuement mis en avant le fait que leur interprétation de la concurrence les conduisaient à considérer que la DGITM et les DIR ne devaient pas s'appuyer sur nos établissements publics. Par exemple, relèveraient de la mise en concurrence et de la privatisation les données météo pour l'information routière et la gestion du trafic ou encore l'expertise nationale de projets de d'infrastructures et de moyens de transports innovants... **Vote des représentants du personnel sur cet amendement : pour (unanimité CGT – CFDT – FO – UNSA).** Mme Avezard, présidente, a déclaré qu'elle ne l'intégrerait pas à ce stade...*
- préciser que la politique et la doctrine environnementale pour la conduite des études et travaux de projets concernant les transports sont conçues «en coopération avec les autres directions du MEDDE». **Vote des représentants du personnel sur cet amendement : pour (unanimité CGT – CFDT – FO – UNSA).** L'administration intégrera cet amendement.*

### **Récapitulatif des votes des représentants du personnel sur l'ensemble des modifications de l'arrêté :**

- concernant la transformation de DAF en SAF : pour (unanimité CGT – CFDT – FO – UNSA),*
- concernant l'intégration du bureau des associations à la DAF : contre (unanimité CGT – CFDT – FO – UNSA – reprise du vœu voté en CTSG),*
- concernant la DGITM : contre CGT – FO – UNSA – abstention CFDT.*

**Point d'information sur les effectifs 2015 et 2016 (document joint) :** l'administration centrale perd 129 postes entre 2015 et 2016 (-2,7%).